



# DECLARATION LIMINAIRE CGT CNSIS DU 17 FEVRIER 2015

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élu(e)s, cher(e)s Collègues

Et revoilà la clause de revoyure ! ça va finir par être un gimmick, un de ces petits mots récurrents qui donnent le sourire, mais grinçant le sourire.

Oui, le gommage d'aspérités qu'elle était censée assurer n'est pas à la hauteur de ceux qui trouvaient la filière très peu à leur goût, mais là c'est en dessous de tout.....

Alors que la filière est en vigueur depuis le 1er mai 2012, joli symbole d'ailleurs, près de 3 années après, on nous annonce un accord de principe sur des correctifs rédactionnels, encore des discussions sur la fin des mesures transitoires, ou sur l'arrêté définissant les bornes minimales et maximales servant de calcul au traitement indiciaire brut moyen de chaque grade, support du calcul de l'indemnité de responsabilité des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C.

On nous annonce également qu'un avis défavorable a été rendu sur reclassement des lieutenants issus des concours, la suppression de l'examen professionnel pour les lieutenants hors classe, celle du quota de 14 % pour les caporaux-chefs, et l'amélioration du régime indemnitaire.

Wahou !! Voilà ce qu'est devenu le gommage d'aspérité : c'est du papier de verre en buvard.

Le projet d'arrêté d'habillement est du grand art, proposé sans concertation, quel bel exemple de morale archaïque et paternaliste !

Ce projet est un mélange des genres plus proche des consignes de prêt-à-porter que de la sécurité passive ou de la norme "Haute Visibilité".

C'est un exemple de travail coupé du monde, qui fait comme si rien autour de nous n'avait évolué depuis la loi dite Lepors qui a permis aux agents de la fonction publique de passer de fonctionnaires-sujets à fonctionnaires-citoyens, et cette nuance n'est pas un détail.

Remettre en cause cette avancée, c'est le retour de l'arbitraire ; la CGT n'a jamais considéré la Conférence Nationale des Services d'Incendie et de Secours comme indispensable; celle-ci se grandirait à rejeter ce texte tel qu'il est écrit.

D'ailleurs, quelqu'un dans cette assemblée pourrait-il nous affirmer que des piercings, barbes ou cheveux sont à l'origine d'autres évènements plus graves que quelques bisbilles reprises par la presse et cheval de bataille d'un ou deux chefs de service en quête d'autorité?

Par contre, nous pourrions vous fournir moult exemples d'accidents liés à un manque de visibilité ou des blessures inhérentes à certains habillements. En effet, nombre de mariages entre talons d'Achille et rangers se sont avérés douloureux.

Le propre de ce projet semble plus la mise en place d'une discipline bien éloignée des besoins des agents, discipline qui, dans le quotidien, ne s'appliquerait qu'aux sapeurs-pompier professionnels, les sapeurs-pompier volontaires se faisant de plus en plus rares.

L'instance réunie dans l'enceinte même du ministère de l'intérieur, se grandirait à évoquer la santé des agents des établissements dont elle examine les textes avant qu'ils ne passent devant le conseil supérieur de la fonction publique, en dehors du rapport qui est présenté aujourd'hui.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les élu(e)s, cher(e)s collègues merci de votre attention.